

Mai 2026

Projet éolien de la Panière du Fort

Présentation synthétique du projet



Photomontage - Vue depuis D643 entre les villages de Achery et Anguilmont-le-Sart (au premier plan à gauche, les quatre éoliennes du projet ; en arrière-plan à droite les éoliennes des parcs voisins).



Le projet éolien de la Panière du Fort résulte d'un partenariat de plus de 5 ans avec les acteurs locaux et d'expertises techniques et environnementales menées entre 2021 et 2025.

À la suite d'une première phase d'instruction, les services de l'Etat ont considéré le dossier recevable pour entamer la consultation publique du projet.

La phase qui débute prochainement pour une durée de trois mois sera l'occasion de donner votre avis sur le projet éolien de la Panière du Fort proposé sur les communes d'Achery et Mayot.

Ce document présente succinctement le projet.

Le détail des données liées au projet sont consultables dans « l'étude d'impact sur l'environnement » et dans son « résumé non technique ». Ils sont disponibles au format numérique, ou sous format papier dans les mairies d'implantation pendant l'enquête publique.

Ce document de synthèse n'a pas vocation à les remplacer, il les complète de manière synthétique.

Le projet éolien citoyen de la Panière du Fort



Communes d'Achery et Mayot



Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère



4 éoliennes



23,6 MW Puissance maximale du projet

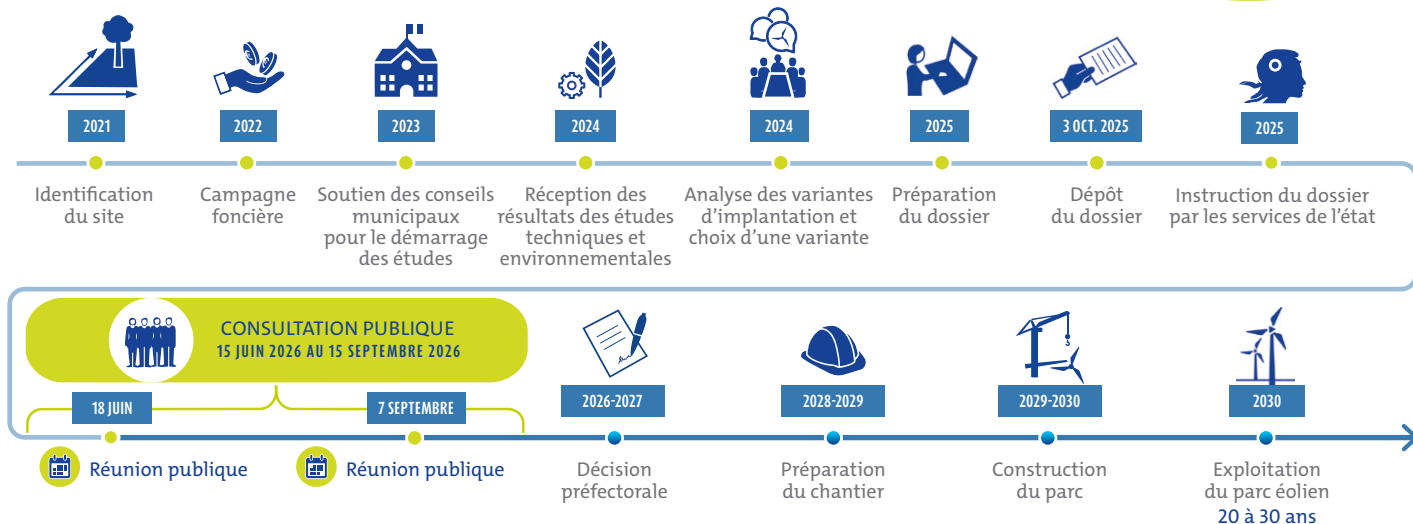


50 000 MWH / AN
> équivalent à 18 000 foyers de la région alimentés en électricité verte

L'équipe projet

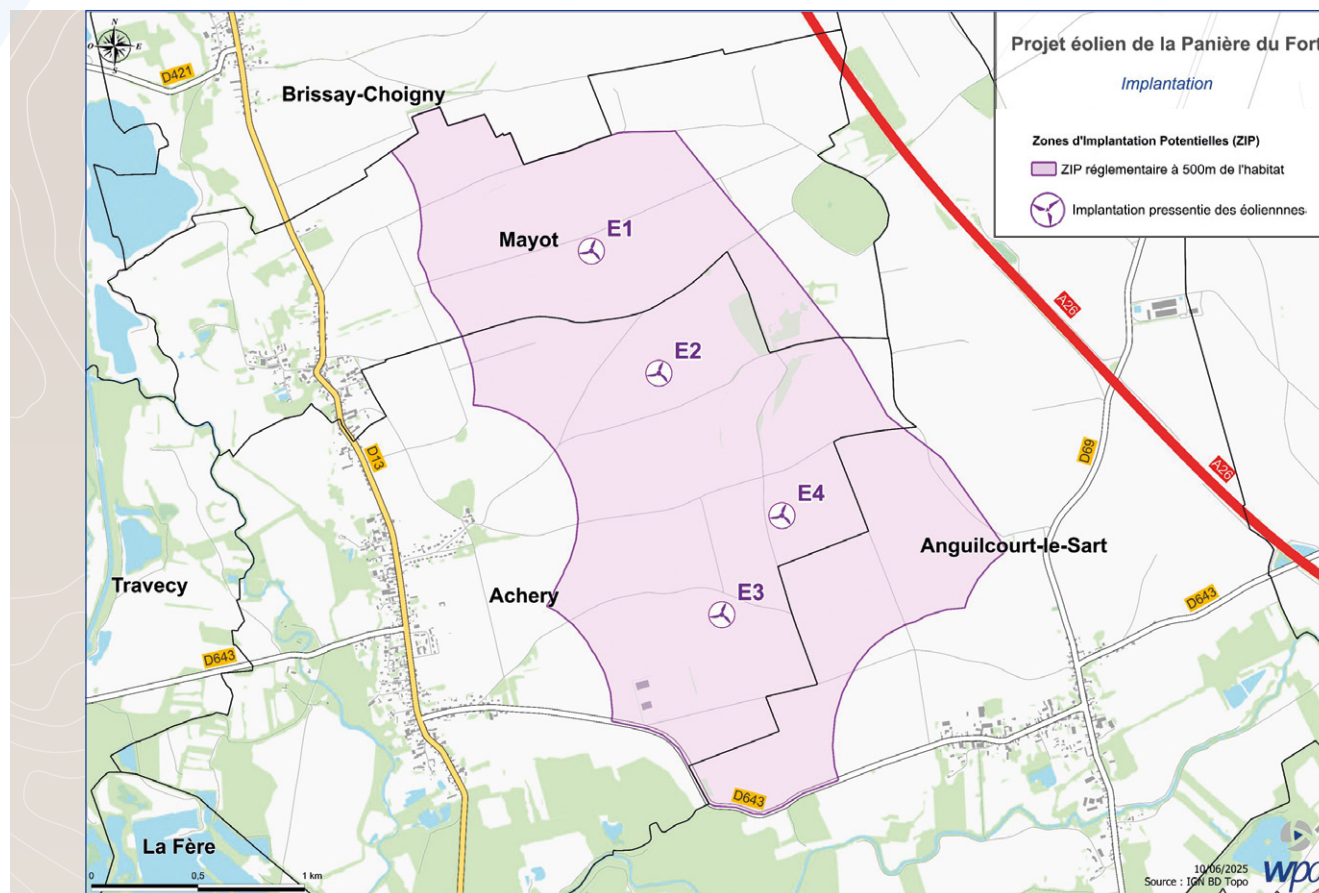


LES ÉTAPES DU PROJET



Quelle implantation pour le projet ?

Le choix du site d'implantation d'un parc éolien nécessite de prendre en compte son environnement dans son ensemble : paysage, patrimoine bâti, biodiversité, activité humaine, géologie, santé, acoustique, etc.



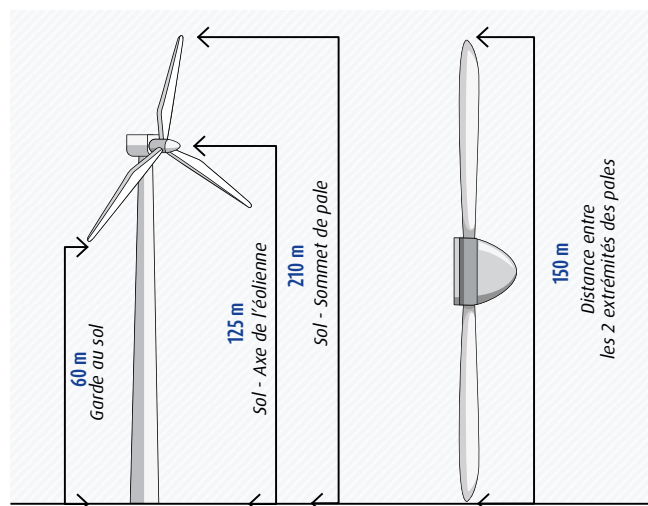
Les atouts de la zone d'implantation

*Une implantation intégrant les retours des riverains**

- ✓ Une implantation située à plus de 1 km des premières habitations ;
- ✓ 1 éolienne à Mayot et 3 à Achery ;
- ✓ La prise en compte des enjeux techniques et écologiques ;
- ✓ La prise en compte du contexte historique et paysager.

(*Voir détails ci-après, partie Concertation)

Gabarit des éoliennes



Carnet de photomontages



Le carnet de photomontages joint au dossier présente 56 simulations visuelles du projet. N'hésitez pas à le consulter durant l'enquête publique.

Observés à une distance d'environ 35 cm, les photomontages avec un angle à 60° (pages de droite du carnet) permettent une perception du projet au plus proche de la réalité.

EN SAVOIR + → voir le carnet de photomontages.

La prise en compte de l'environnement

Durant plus d'un an, des études ont été réalisées sur la zone d'implantation et ses alentours par des experts indépendants. Ces évaluations écologiques, paysagères et techniques sont obligatoires. Elles constituent « l'étude d'impact sur l'environnement ». Elles permettent de confirmer la faisabilité du projet et définir une implantation en tenant compte des préconisations formulées.

Les conclusions des experts dans l'étude d'impact sur l'environnement :

✓ Cadre de vie des habitants :



Le rapport du bureau d'études conclut que le projet éolien de la Panière du Fort s'insère dans un territoire rural où la principale activité demeure l'agriculture.

Afin de respecter l'environnement des bourgs les plus proches, les éoliennes ont été implantées à plus de 1 km des premières habitations, là où la loi impose un minimum de 500 mètres.

Au-delà des simulations effectuées dans les études, des mesures de contrôle acoustiques seront réalisées dans les six mois après la mise en service des éoliennes pour s'assurer que le niveau sonore est conforme aux normes en vigueur.

Le parc éolien n'émettra aucune onde, champ électro-magnétique ou infrason qui seraient susceptibles de porter atteinte à la santé des riverains, des troupeaux ou de tout animal domestique.

EN SAVOIR +

→ voir les paragraphes « Analyse de l'environnement humain » et « Évaluation des impacts sur l'environnement humain » de l'étude d'impact.

✓ Paysage et patrimoine :

L'étude paysagère, réalisée par le bureau d'étude Atelier des paysages, identifie les lieux remarquables et porte une attention particulière à la visibilité du projet.

Les impacts du projet sur les paysages et édifices patrimoniaux interceptés par l'aire d'étude éloignée sont globalement faibles ou non significatifs. Ils sont en revanche jusqu'à « fort » depuis l'aire d'étude immédiate. Le projet se caractérise par des sensibilités paysagères globalement faibles dans les paysages de grandes cultures du Vermandois et du Laonnois. Il ne contribue que faiblement à l'effet de saturation en raison du contexte éolien déjà existant.

Grâce aux **masques végétaux**, les paysages de vallées sensibles aux rapports d'échelle déséquilibrés sont peu impactés. Les sensibilités patrimoniales (monuments historiques, ville de Saint Quentin, butte de Laon, forêt de Saint-Gobain) sont faibles, en raison de visibilités et de covisibilités limitées en direction du projet.

Des **mesures paysagères** avec des plus-values écologiques au centre du bourg d'Achery et de la mare de Mayot sont prévues, ainsi que la création d'ouvrages hydrauliques à Mayot. La vue simultanée de l'église Saint-Martin avec le contexte éolien constitue une sensibilité patrimoniale modérée à forte. Des arbres et arbustes seront plantés aux abords des lieux publics de la commune, et un fond de végétalisation des lieux de vie proches du projet de l'aire d'étude immédiate, sera mis en place. Ces mesures apporteront des filtres visuels en direction du projet.

EN SAVOIR +

→ voir les paragraphes « Analyse du paysage et du patrimoine » et « Évaluation des impacts sur le paysage et le patrimoine ».

✓ Biodiversité :

L'étude écologique a été réalisée par le bureau d'étude Ecosphère qui, après plus d'un an d'observations sur le terrain, conclut que le projet induira grâce à différentes mesures d'évitement et de réduction un impact résiduel faible à non significatif vis-à-vis du milieu naturel et de la biodiversité.

À l'issue de l'évaluation des incidences Natura 2000, le projet ne générera donc aucune incidence notable/significative sur les espèces et habitats naturels concernés par les sites Natura 2000 présents dans un rayon de 20 km et ne remettra donc pas en cause leur état de conservation à l'échelle du site considéré.



• Espèces végétales

Sur les espèces végétales à enjeu recensées, l'impact est estimé comme « nul » pour la plupart et modéré pour une espèce (Gesse tubéreuse). Un ensemencement des graines sur une zone réceptacle sécurisée durablement seront réalisés pour réduire l'impact sur cette espèce.



• Oiseaux

En cas de nidification dans l'aire d'étude immédiate, un dérangement assez fort est possible durant la phase de travaux pour les Busards, un risque modéré de collision existe également pour le faucon crécerelle et le Bruant proyer. Des dispositifs de réduction de la perturbation du domaine vital du Vanneau huppé, des installations de nichoir pour le Moineau friquet sont prévus. Une configuration des éoliennes préservant le couloir migratoire identifié a été choisie.



• Chauves-souris

6 espèces sont retenues pour l'analyse des impacts : Noctule de Leisler, Noctule commune, Sérotine commune, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle de Nathusius. Des mesures spécifiques telles qu'un suivi de la colonie de chiroptères présente dans la mairie de Mayot seront mises en place.

Afin de protéger la faune volante, l'emplacement et le fonctionnement des éoliennes seront adaptés : éloignement à plus de 200 m des structures ligneuses, limitation d'attractivité des plateformes, réhausse de la garde au sol, mise en drapeau de l'ensemble des éoliennes par vent inférieur au seuil de production d'électricité, bridage des éoliennes adaptation de l'éclairage, diversion par création de milieux de chasse hors de l'emprise du parc.

Ainsi, aucun impact significatif du projet n'est attendu sur les oiseaux et les chauves-souris, grâce aux mesures d'évitement et de réduction.

EN SAVOIR +

→ voir les paragraphes « Environnement naturel » et « Évaluation des impacts sur l'environnement naturel ».

Tout projet éolien s'accompagne de mesures au bénéfice des communes, des riverains et de l'environnement local. Elles ont pour objectif d'accompagner l'intégration du projet dans le territoire. Cela peut être des mesures d'aménagement paysager, en faveur de la biodiversité, ou encore de valorisation du cadre de vie.

Elles ont été co-définies avec les acteurs locaux.

Mesures envisagées sur Achery

A photograph of a large, ornate church with a tall, pointed steeple, surrounded by green hedges and a blue sky with clouds. The church is made of red brick with white stone accents. The steeple is very tall and has a cross on top. The church is surrounded by a high green hedge. In the foreground, there is a paved area and a blue sky with white clouds. A white van is parked on the right side of the image.

Mesures concertées avec les élus et habitants

Mesures envisagées sur Mayot

2 Limitation du ruissellement

À l'échelle de la commune de Mayot, une attention particulière est portée à la gestion du ruissellement, problématique identifiée de manière unanime par les membres du comité de suivi.

En partenariat avec le Syndicat Oise Aval Axonaise et le Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France, des aménagements seront mis en place, contribuant ainsi à l'amélioration du cadre de vie.

Aménagements pour la gestion du ruissellement



Limitation
de l'érosion des sols
|
Des aménagements
seront mis en
place pour limiter
l'érosion des sols



Meilleure gestion
des écoulements
|
Mieux gérer les
écoulements lors de
fortes pluies



Réduction
des apports d'eau
|
Réduire les apports
d'eau vers la rue
principale

3 Restauration écologique et création d'un lieu de vie autour de la mare communale de Mayot

Enfin, une seconde mesure concerne la restauration écologique de la mare communale et l'aménagement de ses abords en un espace de convivialité intergénérationnel.

Ce projet vise à renforcer la biodiversité et à créer un lieu de rencontre pour les habitants participant ainsi, à la dynamique sociale et territoriale de la commune.



Mare communale de Mayot.

Mesures
concertées
avec les élus
et habitants

Les retombées économiques

Le projet éolien de la Panière du Fort aura un impact positif sur l'économie locale.

Un potentiel pour l'économie locale

L'installation d'éoliennes procure des retombées économiques directes au territoire. On constate qu'entre 15 et 20 % du montant investi dans le projet, soit environ **5 à 6,5 millions d'euros sur ce parc éolien***, peuvent revenir aux entreprises locales parmi lesquelles :

LES PARTENAIRES LOCAUX DE NOS PROJETS :



Un soutien financier pour les collectivités locales

Comme toute entreprise locale, le parc éolien générera de nouvelles retombées fiscales pour les budgets des communes d'implantation, ainsi que ceux de l'intercommunalité et du département.



Chaque année
pendant **20 ans**, **181 657€***
de retombées fiscales potentielles
pour un parc de **20 MW**.

* Ces chiffres sont calculés en fonction de la loi de finances. Ils peuvent donc être amenés à évoluer.

Partenaires des mesures



Quelle concertation pour les riverains ?

Chiffres clés de la concertation

4 années de concertation et d'information

8 actions ouvertes au public

5 réunions en comité de suivi



20 rencontres avec les élus locaux



Une participation d'acteurs divers : écoliers des villages, riverains, élus locaux, associations



600 personnes informées

4 permanences publiques

Entre 2023 et 2025

4 permanences publiques se sont tenues afin de permettre aux habitants du périmètre qui le souhaitent de rencontrer l'équipe du projet et d'obtenir des réponses à leurs interrogations, notamment sur le déroulement des études techniques et environnementales. De plus, pour favoriser une meilleure appréhension du fonctionnement d'une éolienne, un dispositif de réalité virtuelle était mis à disposition.



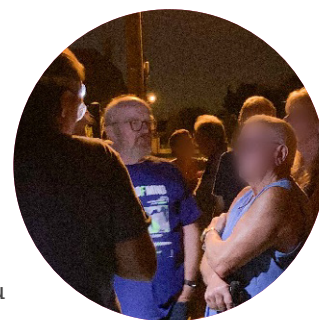
La balade nocturne et écologique sur les chauves-souris

Septembre 2023

Une action de sensibilisation a été organisée sur les communes d'Achery et de Mayot, en partenariat avec le CPIE des Pays de l'Aisne.

Cette initiative visait à faire le lien entre les enjeux environnementaux et le développement du projet éolien.

L'objectif principal était d'informer les riverains sur la biodiversité locale, en particulier sur les chauves-souris, espèce souvent méconnue, dont la présence est un indicateur écologique important.



L'atelier avec les enfants de l'école communale d'Achery

Octobre 2024



Le 4 octobre 2024, un atelier jeunesse a été organisé avec les élèves de l'école d'Achery sous forme d'une balade pédagogique en quatre étapes à travers la commune. À chaque étape, les enfants ont découvert un site concerné par les mesures d'accompagnement proposées. Ils ont été invités à adopter le rôle de professionnels (paysagiste, architecte, fabricant de jeux, etc.) pour nourrir leur réflexion. Les échanges ont été

animés de manière ludique, favorisant l'expression libre et la créativité. L'atelier a notamment permis de sensibiliser les enfants à la transition écologique et à l'aménagement du territoire. Les idées formulées ont été recueillies tout au long du parcours.

Sondage auprès de la population

Afin d'avoir une vision élargie des besoins du territoire des mesures d'accompagnement réfléchies au cours des différents comités de suivi, un sondage a été mis en place auprès de la population de novembre à mi-janvier.

Distribué en boîte aux lettres, il était possible d'y répondre par internet ou en se déplaçant en mairie. Les résultats ont ensuite été présentés au comité de suivi suivant afin de valider les mesures retenues.



L'éolien : réponses à vos questions

Acoustique



Quel est le son réellement émis par une éolienne ?

La loi française impose une contrainte très stricte. À distance minimum obligatoire (500 m d'une habitation), une éolienne produit en moyenne 35 décibels. C'est le niveau sonore dans une chambre silencieuse pour dormir dans des conditions optimales. Quand il y a déjà des sources de bruit dans l'environnement, comme la proximité d'une route, la loi protège le riverain, en limitant strictement la contribution sonore des éoliennes. Ainsi les parcs éoliens ne doivent pas ajouter plus de 3 dB la nuit et 5 dB le jour supplémentaires par rapport à l'ambiance sonore initiale.

Source : Arrêté ICPE du 26 août 2011

Paysage



Comment s'intègre un projet éolien dans le paysage ?

Des études paysagères sont réalisées au début du projet par un bureau d'étude indépendant pour guider le choix de la localisation.

Ces études sont obligatoires. Elles identifient les lieux remarquables et porte une attention particulière aux visibilités et co-visibilités (la vue depuis ce lieu et la vue en regardant en direction de ce lieu). Elles émettent des recommandations afin de s'assurer de la meilleure intégration possible du parc dans le paysage.

Source : Arrêté ICPE du 26 août 2011

Démontage & Recyclage



Que deviennent les éoliennes et leurs matériaux en fin d'exploitation ?

Depuis juin 2020, la réglementation française oblige les exploitants à recycler ou réutiliser au moins 90 % de la masse de l'éolienne : métaux, câbles, béton, etc. Tous ces matériaux se recyclent ou se réutilisent (arrêté du 22 juin 2020).

Les pales (6 % du poids total de l'éolienne) sont la partie la plus complexe à recycler. Pour l'instant elles peuvent alors être broyées et valorisées comme combustible dans les cimenteries. Les cendres servent ensuite de matière première dans la fabrication du ciment.

Santé



L'éolien peut-il avoir des conséquences sur la santé humaine ?

Aucune étude scientifique ne le prouve. Les différentes études de l'Anses et l'Académie de médecine concluent qu'« aucune maladie ni infirmité ne semble pouvoir être imputée aux éoliennes » (Anses, 2017). Concernant les infrasons, l'ANSES certifie : « Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons) ». Selon l'Académie de médecine (rapport de 2017), un « effet nocebo » psychologique explique ces effets ressentis par certains : anticipant une gêne potentielle, c'est cette angoisse de la nuisance qui peut créer un mal-être chez une personne, allant jusqu'à provoquer des symptômes physiques.

Production d'énergie



Combien de jours les éoliennes tournent-elles à l'année ?

Les éoliennes tournent entre 75 % et 95 % du temps, à différentes vitesses en fonction de la force du vent. Une éolienne démarre quand le vent approche 10 km/h en haut du mât, et s'arrête pour des raisons de sécurité quand le vent dépasse 90 km/h.

Ces arrêts sont peu fréquents en France métropolitaine : pas plus de 10 jours par an. Une éolienne est aussi mise à l'arrêt pendant de courtes périodes pour réaliser des opérations de maintenance : environ 5 jours par an.

Source : Le défi éolien en 10 questions, ADEME, octobre 2021

Immobilier



Un parc éolien a-t-il un impact sur le prix de l'immobilier ?

Selon une récente étude de l'ADEME (mai 2022), l'incidence d'un parc éolien sur les prix de l'immobilier est de l'ordre de -1,5 % dans un rayon de 5 km autour d'une éolienne, et nul au-delà. Cette incidence mesurée est comparable à celle d'autres infrastructures industrielles essentielles (antennes téléphoniques, lignes à haute tension, etc.). Comment l'expliquer ? La valeur d'un bien immobilier dépend de critères objectifs (surface habitable, commerces proches, etc.) et subjectifs (beauté), qui varient d'une personne à l'autre. Si les riverains peuvent avoir des craintes au départ, elles s'effacent généralement une fois le parc construit. Au final, 76 % des riverains habitant près d'un parc éolien en ont une image positive après sa construction (Harris Interactive, 2020).

Source : Eoliennes et immobilier, ADEME, mai 2022

Notre conviction : œuvrer pour couvrir nos besoins et ceux des générations futures tout en respectant notre environnement.



Face à l'urgence climatique, les énergies renouvelables produisent une énergie :

- très faiblement carbonée ;
- issue de sources inépuisables ;
- non émettrice de déchets.

Les énergies renouvelables renforcent notre indépendance en :

- relocalisant notre production d'énergie ;
- valorisant nos ressources locales ;
- diminuant l'importation d'énergies fossiles.

Un secteur d'avenir

L'éolien localement



1 Centre de maintenance Vestas à Saint-Quentin (02)

- Création d'emplois*
- Activité économique locale*



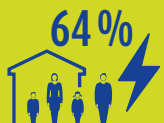
1 Centre de formation

- BTS Maintenance des systèmes éoliens avec alternance à Amiens*

Présence de la société Drekan Energy

dont l'activité couvre l'ensemble du cycle de vie des parcs jusqu'au reconditionnement et la fin de vie

L'éolien dans l'Aisne



La production de nos parcs couvre 64% de la consommation électrique des foyers du département



2,7 Millions € /AN de retombées fiscales pour le territoire*



12 Millions €

à destination des entreprises locales (travaux, gîtes, restaurant)

L'éolien en France



1€ investi

dans les énergies renouvelables
= 2€ de retombées économiques et fiscales pour les collectivités et le territoire**

L'éolien est une ressource budgétaire conséquente pour les recettes de l'Etat, en y contribuant à la hauteur de plus de



7,6 Milliards € en 2022

Ainsi l'éolien finance **75 %** du bouclier tarifaire sur l'électricité.

* En projection des projets installés, accordés et en instruction.

**Ministère de la Transition écologique, "Développement harmonieux de l'éolien terrestre".



Qui sommes-nous ?

Producteur indépendant d'électricité 100 % renouvelable, wpd onshore France développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens terrestres. Depuis 2002, 46 parcs éoliens mis en service en France.

wpd compte huit agences réparties sur le territoire national : Boulogne-Billancourt, Dijon, Nancy, Nantes, Lyon, Cholet, Lille, Limoges et Reims, et emploie 120 personnes en France.

Proximité

Interlocuteur unique tout au long du projet, nous intégrons au mieux les enjeux locaux de chacun de nos parcs. Nos agences sur tout le territoire nous permettent d'être au plus proche de nos interlocuteurs.

À l'écoute

Nous plaçons la concertation au cœur de notre démarche, avec les élus, les habitants et tous les acteurs du territoire, via la mise en place d'un comité de suivi.

Fiabilité

Pionnier de l'éolien en France, nous bénéficions d'un solide savoir-faire grâce à nos équipes d'experts dédiés et d'une reconnaissance des services de l'Etat sur l'ensemble de nos projets.

Pour plus d'information et questions spécifiques, contactez-nous !

www.wpd.fr

wpd onshore France

32-36 rue de Bellevue – 92 100 Boulogne-Billancourt – Tél. 01 41 31 09 02

projetacherymayot@wpd.fr